



Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

Décide :

Article 1 : Madame Sandrine COURROUX, Responsable du Département Formation et Développement des compétences au sein du Pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations Sociales, est habilitée à signer, dans le cadre de la formation continue, les remboursements des frais de déplacement, les factures aux organismes de formation, les attestations de prise en charge au titre de la formation, les convocations des agents aux formations et les ordres de mission pour utilisation du véhicule personnel (dans le cadre d'une autorisation exceptionnelle).

La présente habilitation à signer dans le cadre de la formation continue est valable tant au bénéfice du personnel non médical qu'au bénéfice du personnel médical, sous réserve de la signature préalable de la convention de formation par un directeur habilité du Pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations Sociales ou de la Direction des Affaires Médicales.

Article 2 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 10 avril 2024

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/ LL/RL/2024-081 le15/04/2024

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Sandrine COURROUX	Attachée d'adm. hospitalière	Sc	